



# **règlement du 3<sup>e</sup> concours international de timbales de Lyon**

**President  
d'Honneur  
ELLIOTT CARTER**

**dispositions  
générales**

**concours  
international  
de timbales  
de Lyon**

1, rue Mazard  
69002 Lyon  
France

tél./fax : +33 478 92 85 29  
mob. : +33 607 43 03 23  
benoit.cambreling@rit.fr

n° de siret : 479 248 387 000 17  
code APE 9499 Z

[www.rit.fr](http://www.rit.fr)

## article 1

Le **3<sup>e</sup> concours international de timbales de Lyon** se déroulera à Lyon (France) du **9 au 14 avril 2012**. Ce concours est organisé par l'association « Rendez-vous Internationaux de la Timbale ».

## article 2

Le président d'honneur du concours 2012 est le compositeur américain **Elliott Carter**.

Le concours est dédié à la mémoire de **David Searcy** (1946 – 2011), membre du jury du concours 2008, fantastique timbalier de la Scala de Milan et éminent pédagogue.

Le jury sera composé des personnalités suivantes :

**Sylvio Gualda, France, président du jury**

**Gerald Fromme, Autriche**

**Tom Greenleaves, Angleterre**

**Jonathan Hass, USA**

**Armando Lorente, Espagne**

**Atsushi Sugahara, Japon**

**Guy Laroche, France**

**Malika Kishino, Japon** (seulement pour le 2<sup>e</sup> tour)

**Alessandro Solbiati, Italie** (seulement pour la finale)

## article 3

Ce concours est ouvert aux timbalier(e)s de niveau professionnel et de toutes nationalités né(e)s à partir du **15 avril 1977**.

## article 4

Toutes les épreuves sont ouvertes librement au public.

## article 5

### PRIX & RÉCOMPENSES

Premier prix : **6 000 €**, Prix de la ville de Lyon

Deuxième prix : **4 500 €**

Troisième prix : **3 000 €**

Prix spécial de la meilleure interprétation de la pièce créée en finale : **1 000 €**

Prix spécial de la meilleure interprétation de la pièce créée au second tour : **1 000 €**

(Ce prix pourra être attribué à un candidat n'ayant pas atteint l'épreuve finale.)

Prix spécial du public (réservé aux candidats finalistes) : **1 000 €**

#### **Pour le premier prix**

Plusieurs offres d'engagements seront proposées au lauréat.

Au cas où celui-ci déclinerait ces invitations, elles pourront éventuellement être proposées aux autres lauréats.

# article 6

## INSCRIPTION ET PRÉSELECTION

Date limite d'inscription : **10 février 2012** (le cachet de la poste faisant foi).  
Les candidats peuvent s'inscrire au moyen du bulletin d'inscription téléchargé sur  
notre site internet : **www.rit.fr**

En vue de l'épreuve de présélection, les candidats devront envoyer un dossier  
d'inscription complet à l'adresse suivante :

**Rendez-vous Internationaux de la Timbale**  
**1 rue Mazard**  
**69002 Lyon**  
**France.**

Ce dossier comprendra les documents suivants :

Une justification officielle de l'âge du (de la) candidat(e) (ex : photocopie de carte  
d'identité ou acte de naissance ou photocopie de passeport).

Un curriculum vitæ d'une page maximum (études, lieux, professeurs, activités  
professionnelles) rédigé en français ou en anglais.

Une photographie récente.

Le bulletin d'inscription situé après l'article 16 du présent règlement  
préalablement découpé et dûment complété et signé.

Le comité de présélection est seul habilité à décider de l'admission des candidats  
après examen des dossiers. Les résultats de l'épreuve de présélection seront  
connus à partir du **20 février 2012**. Les candidats en seront avisés par courrier  
ou/et par courriel.

Les candidats sélectionnés devront alors s'acquitter du paiement des frais  
d'inscription et en fournir la preuve avant le **6 mars 2012**. L'inscription  
deviendra alors définitive. Aucun délai supplémentaire ne sera accordé et les frais  
d'inscription ne seront en aucun cas remboursés.

# article 7

## FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription au Concours International de Timbales de Lyon sont de 100 euros.  
Ils sont à verser entre le 20/02 et le 06/03/2012 à l'adresse bancaire suivante :

---

Crédit Lyonnais Lyon Part-Dieu  
33 Bld Vivier Merle – 69003 Lyon, France  
Titulaire du compte : Rendez-vous Internationaux de la Timbale  
Domiciliation : Lyon Part-Dieu (01959)

Références bancaires nationales – RIB :  
Banque    Indicatif    N° de compte    Clé  
30002    01959    0000070844c    82

Références bancaires internationales  
IBAN : FR23 3000 2019 5900 0007 0844 C82  
BIC : CRLYFRPP

---

Le paiement par chèque n'est accepté qu'en cas de domiciliation bancaire  
en France.

Le virement ou le chèque doit indiquer bien lisiblement le nom du candidat du  
concours même si celui-ci ne règle pas lui-même.

**Les frais de virement bancaire sont à la charge des candidats.**

En aucun cas les frais de transport ou le montant de l'inscription ne peuvent être  
subventionnés ou pris en charge par la direction du concours.

## article 8

### VOYAGES ET SÉJOURS

Les frais de voyage sont à la charge des participants. La direction du concours remboursera une partie des frais d'hébergement des candidats ayant passé avec succès la première épreuve éliminatoire, à partir de la nuit **du 10 au 11 avril 2012**, cela pour la durée nécessaire à la suite de leurs épreuves, sur la base d'une allocation journalière de 40 euros sur présentation d'un justificatif. De même, une indemnité de 10 € par repas sera versée à ces candidats à partir du **mardi 10 avril au soir**.

En cas d'élimination, les candidats qui souhaitent rester à Lyon devront pourvoir eux-mêmes à leurs frais d'hébergement et de restauration.

## article 9

### ORGANISATION DU CONCOURS

Les candidats joueront obligatoirement sur les instruments mis à leur disposition, la liste de ces instruments leur sera communiquée ultérieurement par courrier ainsi que sur le site internet : **www.rit.fr**

Ces instruments seront équipés de systèmes français et allemand.

Pour les deux premiers tours, l'ordre de passage des candidats sera déterminé en fonction de leur choix de modèle d'instrument, cela afin de ne pas perdre de temps en changement d'installation. Pour chaque modèle d'instrument, l'ordre de passage sera tiré au sort.

Un tirage au sort déterminera l'ordre de passage des candidats pour la finale.

Le tirage au sort de l'ordre de passage des deux premiers tours aura lieu le **08 avril 2012 à 18h00**. Les candidats devront impérativement être présents personnellement à cette occasion. Les candidats absents seront disqualifiés.

Un second tirage au sort aura lieu pour l'épreuve finale.

Chaque candidat sélectionné recevra dans les trois semaines précédant le début des épreuves une convocation officielle mentionnant le lieu et l'heure auxquels il devra se présenter personnellement à Lyon, muni de cette convocation et d'un justificatif d'identité, pour la répétition. Un planning de répétitions pour le premier tour sera établi et envoyé avec la convocation. Ces répétitions débiteront le **samedi 7 avril** pour les candidats européens ou non, domiciliés en Europe afin de permettre aux autres candidats de se remettre du décalage horaire.

Les candidats en retard ne pourront pas exiger leur temps de répétition.

Les candidats sélectionnés devront envoyer au plus tard le **10 mars 2012**, le cachet de la poste faisant foi, à l'aide du formulaire qui sera joint à leur lettre de confirmation de sélection, leur choix de modèle d'instrument et leur choix de programme. En cas de pièce inédite, ils devront envoyer une copie ou photocopie de ladite pièce.

## article 10

### DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

Les candidats retenus pour participer au concours devront passer les épreuves mentionnées ci-dessous et respecter les minutages imposés. Les candidats seront autorisés à jouer avec partition.

Le jury se réserve le droit d'interrompre à tout moment les candidats s'il le juge nécessaire.

**IMPORTANT : LES CANDIDATS DOIVENT ÊTRE EN POSSESSION DE LEURS PARTITIONS ORIGINALES AU MOMENT DES ÉPREUVES.**

### **Premier tour éliminatoire : de 8 à 10 minutes**

Pièces solo uniquement

Elliot Carter : *Recitative*, Associated Music Publishers (durée 3'35"environ)

Reste du programme au libre choix du candidat.

La qualité artistique et le niveau de difficulté du programme choisi peuvent avoir une incidence sur le vote du jury.

### **Deuxième tour éliminatoire (1/2 finale) : de 15 à 20 minutes**

Pièce imposée : *Monochromer Garten III, for Timpani solo* (ca 6-7 min) de Malika Kishino, (commande spécial de RIT), édition Suvini Zerboni.

Commander la partition (disponible au 15 novembre) auprès de l'éditeur à

l'adresse web suivante : [suvini.zerboni@sugarmusic.com](mailto:suvini.zerboni@sugarmusic.com)

Une pièce à choisir dans la liste suivante :

- Michel Cals : *Impromptu pour cinq timbales*, Ed. Notissimo ;
- Benoît Cambreling : *Doxlein*, Ed. Alfonse Productions ;
- Benoît Cambreling : *Thor*, Ed. Alfonse Productions ;
- Elliott Carter : une des *Huit Pièces pour timbales*, (exceptée *Recitative*)  
Ed. Associated Music Publishers ;
- Jean-Pierre Drouet : *De l'Ombre...*, pour timbales et trio à cordes  
Ed. Billaudot
- François Dupin : *Prélude et rude*, Ed. Leduc ;
- Alain Féron : *Ta'Wîl*, Ed. Durand ;
- Raymond Helble : intégrale des *Three Etudes for five timpani*, Studio 4  
Productions
- Heinz Holliger : *Récit pour quatre timbales à pédale*, Ed. Schott
- Toshi Ichiyangi : *Rhythm Gradation*, Ed. Schott ;
- William Kraft : *Images for Timpani*, Ed. Presser (chaque mouvement pouvant  
être joué seul) ;
- Frédéric Macarez : *I.T.C.2*, Ed. Billaudot
- Gilles Schuehmacher : *GESANGLOS II édition* (approx. 5')  
La partition est à commander chez l'éditeur EMC à :  
[http://www.planetepartitions.com/product.php?id\\_product=8200](http://www.planetepartitions.com/product.php?id_product=8200)
- Alessandro Solbiati : *Yang*, Ed. Suvini Zerboni, [suvini.zerboni@sugarmusic.com](mailto:suvini.zerboni@sugarmusic.com)

Dans le cas où le minutage ne serait pas suffisant, le candidat devra compléter son programme par une ou plusieurs pièces solos de son choix ne figurant pas sur la liste.

La qualité artistique et la difficulté du programme choisi peuvent avoir une incidence sur le vote du jury.

### **Troisième tour (finale) : de 30 à 40 minutes**

Pièce de musique de chambre imposée : *Specchi*, duo pour timbales et piano d'Alessandro Solbiati, (5' environ), commande spéciale de RIT (Ed. Suvini Zerboni, [suvini.zerboni@sugarmusic.com](mailto:suvini.zerboni@sugarmusic.com)). La partie de piano sera interprétée Emanuela Piemonti. Une répétition plus une générale sont prévus pour chaque candidat finaliste. Ces répétitions auront lieu à huis clos.

Une ou plusieurs pièces solos au libre choix du candidat, dont l'une peut être choisie dans la liste du second tour.

**IMPORTANT : IL EST INTERDIT DE JOUER DEUX FOIS LA MÊME PIÈCE DURANT LE CONCOURS.**

**LA QUALITÉ ARTISTIQUE ET LA DIFFICULTÉ DU PROGRAMME CHOISI PEUVENT AVOIR UNE INCIDENCE SUR LE VOTE DU JURY.**

## article 11

La direction du concours s'efforcera de mettre à la disposition des concurrents, tout matériel de diffusion ou instrument à percussion dont les candidats pourraient avoir besoin. Elle se réserve toutefois le droit de refuser une pièce qui ne correspondrait pas aux possibilités matérielles dont elle dispose, ou à ses exigences artistiques.

## article 12

Les délibérations du jury sont régies par un règlement interne. Elles sont irrévocables et sans appel. Le jury délibérera à l'issue de chaque épreuve éliminatoire et de l'épreuve finale. En cas d'égalité, la voix du Président sera prépondérante. Le jury se réserve le droit de ne pas décerner tous les prix, y compris les prix spéciaux. Les prix du concours ne pourront pas être partagés.

## article 13

La remise des récompenses aura lieu le **samedi 14 avril 2012** durant la soirée de clôture.

## article 14

Les différentes épreuves du concours pourront être radiodiffusées ou télévisées. Tout enregistrement fera l'objet d'un accord préalable entre les interprètes, la Spedidam et la direction du concours.

## article 15

L'association **Rendez-vous Internationaux de la Timbale** se réserve le droit d'annuler à tout moment le concours et le festival en cas de force majeure. Dans ce cas, seuls les frais d'inscription déjà perçu par **RIT** seront remboursés aux candidats.

## article 16

Le fait de concourir implique de la part des concurrents l'acceptation pure et simple du règlement. En cas de litige, seule la rédaction en langue française fera foi.

---

# bulletin d'inscription

## au 3<sup>e</sup> concours international de timbales de Lyon

DATE LIMITE D'ENVOI :

10 FÉVRIER 2012

Nom :

Prénom :

Nationalité :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

Téléphone :

Fax :

Portable :

E-mail :

J'accepte les conditions du règlement du **3<sup>e</sup> concours international de timbale de Lyon**

Lu et approuvé :

Lieu et date :

Signature :